SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le 25 janvier à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Geniès Bellevue s'est réuni, à titre exceptionnel, compte tenu des mesures sanitaires induites par la pandémie de Covid-19 à la salle polyvalente, située 5 chemin de l'Enguille à Saint-Geniès Bellevue, sur convocation régulière du 20 janvier 2021, sous la présidence de Madame Sophie LAY, Maire.

<u>Etaient présents</u>: M. ARTIGUE Pierre, M. AUXIÈTRE Mathieu, Mme BAYLAC Annette, Mme BOTANCH Catherine, Mme CLAEYS Catherine, M. de LASSUS SAINT-GENIES Charles, Mme DUMORA Anne-Marie, Mme GAILLARD Marie-Blandine, Mme MARTIN Corinne, M. MAYNADIER Jacques, M. MORILLON Henri-Jacques, M. OTAL Patrick, Mme PERTUISET Sophie, M. PEYRUCAIN Eric, M. ROUCH Jean-Louis, Mme TOMAS Christiane.

<u>Etaient absents et représentés</u>: M. HANNON par M. MORILLON, M. PEDRONO par M. PEYRUCAIN.

Madame le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le compte-rendu de la séance du 16 novembre 2020 envoyé avec la convocation.

Le compte- rendu est approuvé à l'unanimité.

Monsieur MORILLON est désigné secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION 2021-01 – DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que le Débat d'Orientation Budgétaire est une étape obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants.

Dans son article 20, le règlement du Conseil Municipal de Saint-Genies Bellevue prévoit la tenue d'un tel débat,

Madame le Maire présente aux conseillers le Rapport d'Orientations Budgétaires 2021 qui leur a été transmis préalablement et qui comprend :

- le bilan du budget 2020,
- les grandes orientations sur la section de fonctionnement pour 2021,
- les grandes orientations en matière d'investissement pour 2021.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et des précisions sur certains éléments du rapport, l'assemblée à l'unanimité :

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire.

<u>DÉLIBÉRATION 2021-02</u> – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES FONDS DE L'ÉTAT POUR LA RÉNOVATION DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT RUE PRINCIPALE

Il est rappelé au Conseil Municipal l'intervention qui a été réalisée en urgence suite à une rupture de la canalisation d'eaux usées dans le centre du village.

Une inspection télévisée de ce réseau a montré de fortes dégradations avec des infiltrations d'eaux de pluies, d'éléments racinaires, de nombreuses fragilités susceptibles d'effondrements.

Une réhabilitation de ce réseau permettra la réduction des pollutions domestiques. Les trois-quarts des effluents de la commune transitent par cette conduite.

Les retombées directes ou indirectes des travaux serviront à l'amélioration de la qualité de vie, au maintien de la biodiversité et à la revitalisation de la ville pour toutes les activités qui tirent profit d'une eau de bonne qualité.

Le projet dans son ensemble représente un coût de 564 847 € HT.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, l'assemblée à l'unanimité :

- > AUTORISE cette opération.
- > **SOLLICITE** une subvention au titre des fonds de l'Etat dans le cadre du plan de relance.
- ➤ S'ENGAGE à couvrir le solde de la dépense sur les fonds propres de la Commune
- ➤ PRÉCISE que la Collectivité sollicite d'autres financements pour cet investissement à savoir le Conseil Départemental et l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

<u>DÉLIBÉRATION 2021-03</u> – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL ET AU BASSIN ADOUR GARONNE POUR LA RÉNOVATION DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT RUE PRINCIPALE

Entendu le rapport de Madame le Maire présenté précédemment,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- ➤ **APPROUVE** le programme de travaux,
- ➤ **SOLLICITE** du Département de la Haute-Garonne une subvention dans le cadre du programme départemental 2021, ainsi qu'une dérogation permettant de démarrer les travaux avant la notification de l'inscription au programme départemental,
- ➤ **SOLLICITE** de la part de l'Agence de l'Eau ADOUR GARONNE une aide financière complémentaire.

<u>DÉLIBÉRATION 2021-04</u> – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES FONDS DE L'ÉTAT POUR LA RÉNOVATION DE LA TOITURE DE LA MAISON DE LAGARRIGUE

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Maison de Lagarrigue est un bâtiment du patrimoine remarquable de la commune.

Adossé au cinéma et à l'école de musique, elle est un atout majeur pour valoriser notre bourg centre.

Achetée par la commune il y a une dizaine d'année, il a été constaté sa dangerosité en raison d'une toiture très dégradée. Infiltrations d'eau, affaissement de la toiture, poutres endommagées mettent en péril le bâtiment.

Les travaux d'urgence suivants seraient nécessaires :

<u>Charpente</u>: dépose des anciens chevrons et pose de nouveaux chevrons – remplacement de la poutre faîtière.

<u>Couverture et zinguerie</u> : remplacement des tuiles canal à l'identique – remplacement de la gouttière zinc.

Madame le Maire présente le coût de l'opération pour un montant de 47 596,49 € HT.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, l'assemblée à l'unanimité :

- > AUTORISE cette opération.
- > **SOLLICITE** une subvention au titre de l'année 2021 pour les concours de l'Etat.
- > S'ENGAGE à couvrir le solde de la dépense sur les fonds propres de la Commune.
- ➤ PRÉCISE que la Collectivité sollicite un autre financement pour cet investissement à savoir le Conseil Départemental.

<u>DÉLIBÉRATION 2021-05</u> – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LA RÉNOVATION DE LA TOITURE DE LA MAISON DE LAGARRIGUE – CONTRATS DE TERRITOIRE

Entendu le rapport de Madame le Maire présenté précédemment,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- > AUTORISE cette opération.
- > SOLLICITE de la part du Conseil Département une subvention au taux maximum pour aider la commune à financer cet investissement.

<u>DÉLIBÉRATION 2021-06</u> – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES FONDS DE L'ÉTAT POUR LA RÉNOVATION THERMIQUE DE LA MÉDIATHÈQUE

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Médiathèque, devenue municipale en 2004 est installée dans l'ancienne Salle des Fêtes, bâtiment datant des années 60.

Le projet de sa rénovation thermique s'inscrit dans la volonté municipale de transition énergétique et de réduction des consommations des bâtiments communaux.

Suite à un état des lieux, il s'avère indispensable d'effectuer les travaux suivants :

- Réparation de la toiture et de la zinguerie
- Isolation sous toiture
- Isolation par l'extérieur
- Pose de double vitrage sur les baies vitrées
- Remplacement des néons par des leds
- Remplacement des radiateurs type grille-pain par des convecteurs thermostatiques

Madame le Maire présente le coût de l'opération pour un montant de 118 759,79 € HT.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, l'assemblée à l'unanimité :

- > AUTORISE cette opération.
- > **SOLLICITE** une subvention au titre de l'année 2021 pour les concours de l'Etat.
- ➤ PRÉCISE que la commune demande l'inscription de cette opération dans la programmation 2021 du Contrat de Ruralité du PETR Pays Tolosan.
- **PRÉCISE** que la Collectivité sollicite d'autres financeurs pour cet investissement à savoir le Conseil Régional, le Conseil Départemental, et l'ADEME
- > S'ENGAGE à couvrir le solde de la dépense sur les fonds propres de la Commune.

<u>DÉLIBÉRATION 2021-07</u> – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL RÉGIONAL POUR LA RÉNOVATION THERMIQUE DE LA MÉDIATHÈQUE

Entendu le rapport de Madame le Maire présenté précédemment,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- ➤ **SOLLICITE** une subvention de la part du Conseil Régional au titre de la rénovation énergétique des bâtiments
- ➤ PRÉCISE que la commune demande l'inscription de cette opération dans la programmation 2021 du Contrat de Ruralité du PETR Pays Tolosan.

<u>DÉLIBÉRATION 2021-08</u> – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL POUR LA RÉNOVATION THERMIQUE DE LA MÉDIATHÈQUE

Entendu le rapport de Madame le Maire présenté précédemment,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

➤ **SOLLICITE** de la part du Conseil Département une subvention au taux maximum pour aider la commune à financer cet investissement dans le cadre des contrats de territoire 2021.

<u>DÉLIBÉRATION 2021-09</u> — DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES FONDS DE L'ÉTAT POUR L'ADAPTATION DE LA CUISINE ET DU RESTAURANT SCOLAIRE DANS LE CADRE DU PROJET ALIMENTAIRE DE TERRITOIRE

Madame le Maire présente au Conseil Municipal ce projet qui répond à l'intérêt croissant des parents d'élèves pour l'alimentation de leurs enfants.

La Loi Egalim, les campagnes 'Manger Bio, Manger Sain', 'Zéro Plastique dans nos cantines', 'Stop aux kms dans mon assiette' montrent une réelle nécessité d'évoluer et faire évoluer le principe de restauration des cantines scolaires.

Actuellement, les repas sont amenés en liaison froide au restaurant scolaire, le projet consisterait à transformer les locaux pour accueillir un point cuisson permettant à un cuisinier de nourrir les 250 enfants chaque jour.

La production locale des repas est un premier pas vers une réponse crédible de long terme aux enjeux économiques, écologiques et sociaux de l'agriculture mondiale. Elle permet une sensibilisation de nos enfants à leur environnement, à leur ancrage dans leur territoire du Pays Tolosan, une réappropriation du cycle annuel de la nature.

Après réalisation des travaux, l'organisation retenue permettra la mise en place d'un approvisionnement Bio, local et donc saisonnier des briques alimentaires du repas des enfants.

Le projet comprend les postes de dépenses suivants : Travaux de gros œuvre et second œuvre - Travaux fluides et techniques - Missions maitrise d'œuvre, bureaux de contrôle - Equipements cuisines avec installation des appareils et électroménagers nécessaires - Mise en place d'une cuisine mobile pendant les travaux.

Le coût de l'opération représente un montant de 425 149,74 € HT.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, l'assemblée par 16 voix pour et 3 abstensions (M. de LASSUS SAINT GENIES, M. OTAL, Mme PERTUISET) :

- **AUTORISE** cette opération.
- > **SOLLICITE** une subvention au titre de l'année 2021 pour les concours de l'Etat.
- ➤ PRÉCISE que la commune demande l'inscription de cette opération dans la programmation 2021 du Contrat de Ruralité du PETR Pays Tolosan.
- > PRÉCISE que la Collectivité sollicite d'autres financeurs pour cet investissement.

<u>DÉLIBÉRATION 2021-10</u> – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL RÉGIONAL POUR L'ADAPTATION DE LA CUISINE ET DU RESTAURANT SCOLAIRE DANS LE CADRE DU PROJET ALIMENTAIRE DE TERRITOIRE

Entendu le rapport de Madame le Maire présenté précédemment,

L'assemblée par 16 voix pour et 3 abstensions (M. de LASSUS SAINT GENIES, M. OTAL, Mme PERTUISET) :

- > AUTORISE cette opération.
- > **SOLLICITE** de la part du Conseil Régional une subvention au taux maximum.

<u>DÉLIBÉRATION 2021-11</u> – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL POUR L'ADAPTATION DE LA CUISINE ET DU RESTAURANT SCOLAIRE DANS LE CADRE DU PROJET ALIMENTAIRE DE TERRITOIRE

Entendu le rapport de Madame le Maire présenté précédemment,

L'assemblée par 16 voix pour et 3 abstensions (M. de LASSUS SAINT GENIES, M. OTAL, Mme PERTUISET) :

- > **AUTORISE** cette opération.
- ➤ **SOLLICITE** de la part du Conseil Départemental dans le cadre des contrats de territoire 2021 une subvention au taux maximum.

<u>DÉLIBÉRATION 2021-12</u> – REMPLACEMENT D'APPAREIL D'ECLAIRAGE PUBLIC

Suite à la demande de la commune du 18 janvier 2021 concernant la rénovation de l'éclairage public issu du P15 'Village' et P24 'Boisserie', le SDEHG a réalisé l'Avant-Projet Sommaire de l'opération (11AT0028):

P15 'VILLAGE'

- Remplacement des 4 lanternes routières vétustes sur poteau béton, par des lanternes LED 36 W équipées d'abaisseur de tension.
- Dépose de 4 lanternes de styles vétustes sur consoles façades.
- Fourniture et pose de 4 lanternes de styles équipées de LED 36 W bi puissance.
- Dépose de 8 lanternes de styles vétustes sur mats fonte.
- Fourniture et pose de 8 lanternes de styles équipées de lanternes LED 28 W bi puissance.
- Dépose de 4 projecteurs 400 W boulodrome.
- Fourniture et pose de 4 projecteurs LED 120 W.

P24 'BOISERIE'

- Remplacement des 8 lanternes décoratives, par des lanternes LED 36 W équipées d'abaisseur de tension.
- Dépose de 5 lanternes de styles vétustes sur mâts fonte.

- Fourniture et pose de 5 lanternes de styles équipées de lanternes LED 28 W bi puissance.
- Dépose de 2 projecteurs encastrés 70 W giratoire.
- Fourniture et pose de 2 projecteurs LED 25 W.
- Remplacement des 12 lanternes routières vétustes sur poteau béton, par des lanternes LED 36 W équipées d'abaisseur de tension.

Soit un total de 47 appareils

Les technologies les plus avancées en matière de performances énergétiques seront mises en œuvre et permettront une économie sur la consommation annuelle d'énergie électrique d'environ 83%, soit 2 949 €/an.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

TVA (récupérée par le SDEHG)		10 827€	
Part SDEHG		44 000€	
Part restant à la charge de la commune	(ESTIMATIO	ON) 13 923€	
	Total	68 750€	

Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur la participation financière.

Dès réception de cette délibération, les services techniques du syndicat pourront finaliser l'étude et le plan d'exécution sera transmis à la commune pour validation avant planification des travaux.

Ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:

- > APPROUVE l'Avant-Projet Sommaire présenté.
- ➤ **DÉCIDE** par le biais de fonds de concours, de verser une « Subvention d'équipement- autres groupement » au SDEHG pour les travaux éligibles, en un versement unique à l'article 204158 de la section d'investissement.

<u>DÉLIBÉRATION 2021-13</u> – CONVENTION POUR AUTORISATION DE PASSAGE EN TERRAIN PRIVE

Madame le Maire explique au Conseil Municipal qu'il s'avère qu'une conduite de réseau d'eaux usées est en partie située sur une propriété privée rue du Ruisseau.

Afin que la Mairie puisse intervenir sur cette canalisation pour tous travaux d'entretien nécessaires, il conviendrait d'établir une convention d'autorisation de passage avec la propriétaire du terrain :

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, l'assemblée à l'unanimité :

- ➤ **DONNE SON ACCORD** pour l'établissement de cette convention de passage avec la propriétaire du fonds privé, Madame Lucette VIDAL.
- > AUTORISE Madame le Maire à signer cet accord et tout acte relatif à ce dossier.

<u>DÉLIBÉRATION 2021-14</u> – MODIFICATION DES TARIFS DE LOCATION DES SALLES MUNICIPALES

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet de révision des tarifs de location de la Salle Polyvalente et de la Salle dite des Ateliers Municipaux qui n'ont pas été réévalués depuis 2010.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, l'assemblée à l'unanimité :

> **FIXE** les tarifs suivants :

SALLE POLYVALENTE					
	24 heures	48 heures	72 heures		
RÉSIDENTS	200 €	400 €	550 €		
NON RÉSIDENTS et ASSOCIATIONS EXTÉRIEURES	400 €	600 €	850 €		
CUISINE (résidents ou non résidents	200 €				
CAUTION RÉSIDENTS ET NON R	1 000 €				
CAUTION NETTOYAGE	200 €				

SALLE DES ATELIERS MUNICIPAUX			
RÉSIDENTS	100 €		
NON RÉSIDENTS et ASSOCIATIONS EXTÉRIEURES	200 €		
CAUTION RÉSIDENTS ET NON RÉSIDENTS	400 €		
CAUTION NETTOYAGE	200 €		

QUESTIONS DIVERSES

1/ Madame le Maire informe le conseil qu'elle est cosignataire avec d'autres maires d'une lettre de protestation adressée au directeur de la Clinique de l'Union contre la mise en stationnement payant du parking.

2/ Opération bons d'achat en faveur des aînés

Madame TOMAS rappelle que cette action venait en remplacement du repas de fin d'année qui n'a pu être organisé en raison du contexte sanitaire. Elle visait également à soutenir les commerces de la commune.

300 personnes ont utilisé ces bons et cela a représenté une rentrée de 4 980 € pour les commerçants.

3/ Questions de Mme PERTUISET, Mrs de LASSUS SAINT GENIES et OTAL

1^{er} point – Déploiement de la fibre dans Saint-Genies :

Question: Un point de situation sur la fibre serait apprécié.

<u>**Réponse**</u>: M. PEYRUCAIN - Implémentation sur 3 quartiers

- le premier quartier autour du Château d'Eau est déployé et commercialisé. 44 maisons ont déjà pris un abonnement à la fibre. Seuls 3 problèmes ont été rencontrés et sont remontés en Mairie: 1 est résolu (un poteau était sur une propriété privée et desservait 3 propriétés), 2 sont en instance (un fourreau écrasé, une maison nouvelle non identifiée lors du mapping du village)
- les SRO des deux autres quartiers sont posés, le planning est toujours sur une commercialisation d'ici mi-2021.

2ème point – le Plan Local d'Urbanisme :

Question : Lors de la question posée lors du conseil municipal du 16 novembre, vous avez apporté des précisions sur l'action du groupe de travail en charge de ce dossier. Pourriez-vous nous faire un point de situation et surtout nous communiquer un calendrier prévisionnel sur les grandes étapes à venir ?

Réponse:

- Organisation d'une réunion avec les PPA (Personnes Publiques Associées) le 9 mars 2021 (transmission du dossier 3 semaines avant).
- Tenue d'une réunion publique dans la semaine du 22 mars 2021
- Arrêt du projet de PLU par le Conseil Municipal en avril 2021
- Enquête publique en septembre 2021
- Approbation du PLU en décembre 2021

Le Conseil Municipal propose des rencontres au sujet de l'urbanisme avec les habitants qui le souhaitent.

3^{ème} point – Cantine et restauration scolaire

<u>Question</u>: Lors du dernier conseil municipal du 21/09/2020, nous vous avions interpellé sur l'avancée et le chiffrage du projet de création de la cuisine scolaire, voire un rapprochement avec la CCCB pour mutualiser les moyens. Vous nous aviez indiqué que vous étiez en phase de réalisation de devis pour voir comment réorganiser les activités de la cantine dans le respect de la règlementation et pour prévoir le budget. Avez-vous avancé sur ces 2 axes ?

Votre réponse lors du Conseil Municipal du 16 novembre 2020 était : l'avancée de cette thématique est peu significative. Nous rencontrons quelques difficultés pour obtenir des devis détaillés.

Qu'en est-il aujourd'hui?

Réponse:

Nous avons fait appel à un cabinet d'études qui nous a proposé des esquisses de restructuration de la cantine actuelle. Nous allons déposer des demandes de subventions qui comprendront les études, les travaux, les matériels à approvisionner et la location de la cuisine mobile pendant les travaux.

$4^{\text{ème}}$ point – acquisition de foncier par la mairie dans le cadre de jardins partagés.

<u>Question</u>: La mairie a-t-elle l'intention d'acquérir du foncier afin de réaliser des jardins partagés ou toute autre opération (hors logement)? Si oui, à court, moyen ou long terme.

Réponse :

Il n'y a pas de projet actuellement.

5^{ème} point – Géothermie à l'école

Question : Un point de situation sur la géothermie en général est demandé. L'étude de faisabilité du système de géothermie pour le groupe scolaire sera-t-elle lancée en 2021 ? Peut-on envisager une amélioration du chaud et du froid avant la prochaine rentrée scolaire de septembre et en particulier pour les mois de mai et juin ? Quelles sont les solutions provisoires et durables ?

Réponse:

L'étude de faisabilité a été lancée, le résultat nous sera présenté la semaine prochaine. Nous déposerons des dossiers de subvention auprès de L'ADEME et de la Région, ensuite nous lancerons un appel d'offre. La production de chaud sera tout d'abord installée avec le réseau secondaire existant. Ensuite, la rénovation de l'école intègrera la mise en place éventuelle de production de froid. C'est l'étude de faisabilité qui nous confirmera cela. En cas de canicule, différentes options pourront être étudiées comme la mise en place de brise soleil, de déménagement de classe ...

6ème point – Panneaux photovoltaïques en salle polyvalente

<u>Question</u>: Vous avez envisagé la pose de panneaux photovoltaïques sur le toit de la salle polyvalente. Un problème de poids s'étant posé, envisagez-vous une solution de remplacement, de modification du projet et quel serait le délai de mise en œuvre tant technique que financière ?

Réponse:

La mise en place de panneaux photovoltaïques est toujours à l'ordre du jour. Nous avons reçu confirmation cette semaine que la commune pouvait autoconsommer sa production électrique dans un rayon de 2km du lieu de production, ce qui permet un retour sur investissement beaucoup plus rapide que la simple revente de l'électricité produite. Nous attendons encore une étude des pourcentages d'autoconsommation pour quantifier le retour sur investissement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.